

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

octobre-décembre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2017, au moins 475 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET LA MILICE IMBONERAKURE</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	7
<i>I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	7
<i>I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	8
<i>II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	8
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	9
<i>III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE</i>	10
<i>III.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE</i>	10
<i>III.4. AUTRES FAITS RELEVES</i>	10
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	12

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNARED : *Conseil National pour le Rétablissement de l'Etat de Droit*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

EP : *Ecole Primaire*

FIDA : *Fond International de Développement Agricole*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et le Développement*

PRODEFI : *Programme de Développement des Filières*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel d'octobre à décembre 2017 est un condensé des rapports mensuels des mois d'octobre, novembre et décembre.

Au cours de ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de violences basées sur le genre, des cas d'enlèvement et/ou de disparitions forcées, des cas d'arrestations et détentions arbitraires, des allégations des violations et des violations des droits économiques, sociaux et culturels, des cas de règlement de compte, cas de justice populaire et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 100 personnes ont été tuées dont 51 cadavres, 28 portées disparues, 60 torturées, 451 arrêtées arbitrairement et 19 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

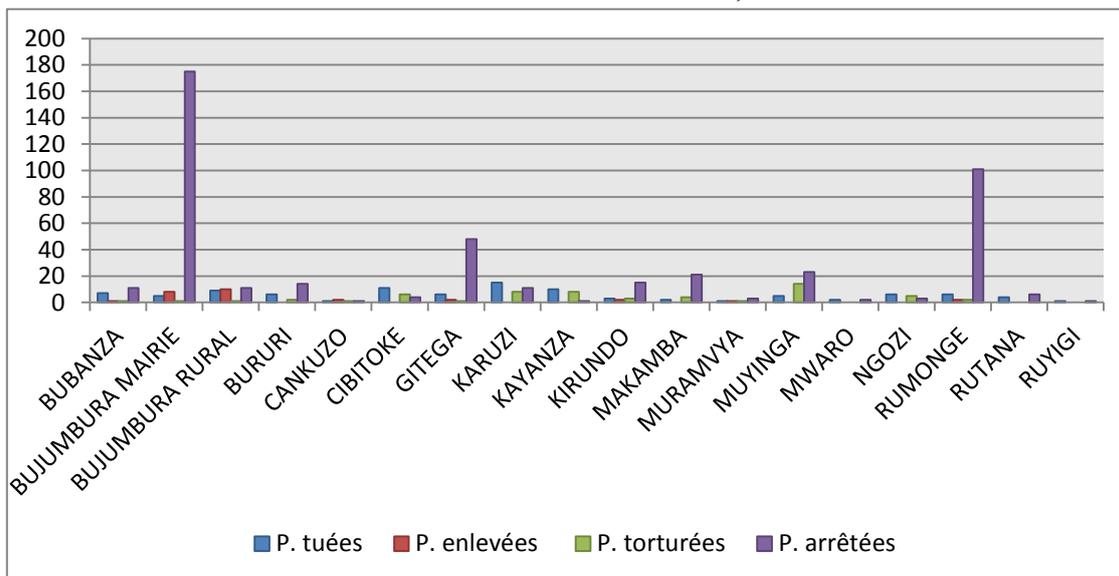
Les auteurs présumés de ces allégations des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Les personnes les plus visées sont les présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije ainsi que des activistes de la société civile. Les violations ci-haut citées visent aussi certains membres du parti CNDD-FDD soupçonnés être contre les vœux de leur parti.

En outre, une répression lancée par les agents de l'administration et de la police s'observe à l'encontre de toute personne opposée au référendum pour le changement de la constitution.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Fig I : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi aux mois d'octobre, novembre et décembre 2017



Dans ce rapport, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires. La Mairie de Bujumbura vient en tête avec 175 cas d'arrestations arbitraires surtout dans les quartiers dits contestataires du 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza, surtout sur base des contrôles des cahiers de ménages, suivie de la province de Rumonge avec 101 cas.

Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Karuzi avec 15 cas suivie des provinces Cibitoke avec 11 cas et celle de Kayanza 10 cas.

Des cas d'enlèvement ont été également relevés surtout dans les provinces de Bujumbura rural avec 10 cas et Bujumbura Mairie avec 8 cas.

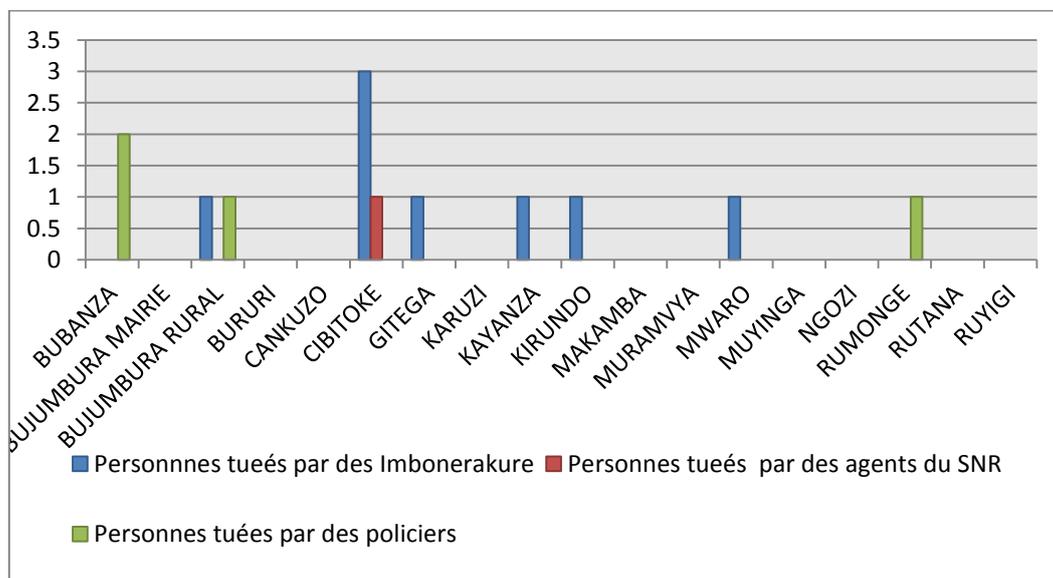
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET LA MILICE IMBONERAKURE

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 13 cas de personnes tuées dont 8 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 4 personnes tuées par des policiers et 1 personne tuée par des agents du SNR. Le graphique ci-dessous en est l'illustration :

Fig II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des agents du SNR et de la milice Imbonerakure



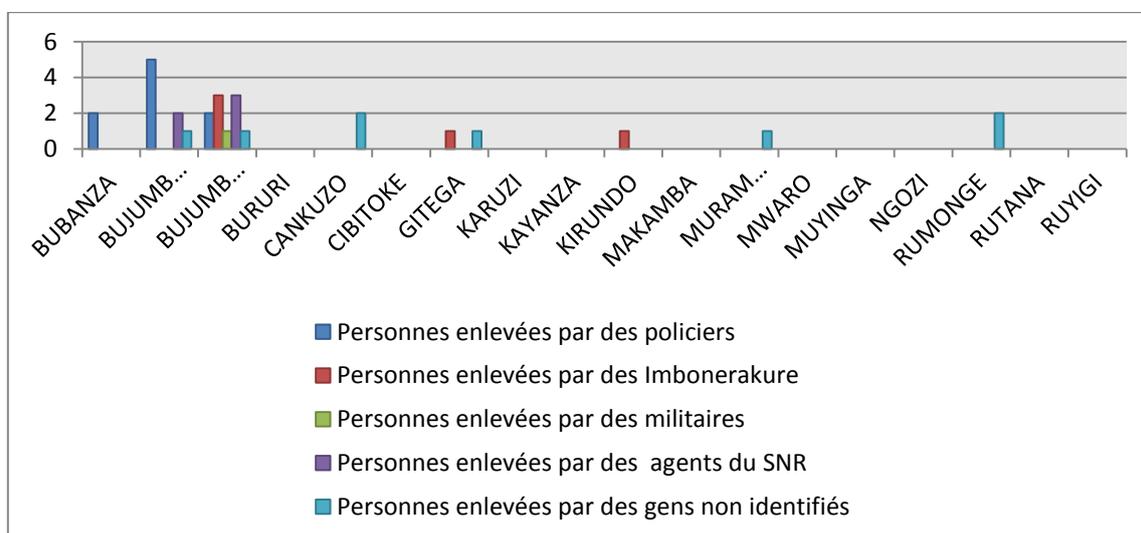
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la ligue Iteka a relevé 28 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura rural avec 10 cas et celle de Bujumbura Mairie avec 8 cas.

Selon ce rapport, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont les membres des partis politiques de l’opposition en l’occurrence ceux du parti FNL aile d’Agathon Rwaswa ainsi que ceux du MSD.

Comme le graphique ci-dessous l’indique, les auteurs les plus cités de ces enlèvements sont des policiers avec 9 cas, des gens non identifiés avec 8 cas ainsi que des agents du SNR et des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas chacun.

Fig III : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

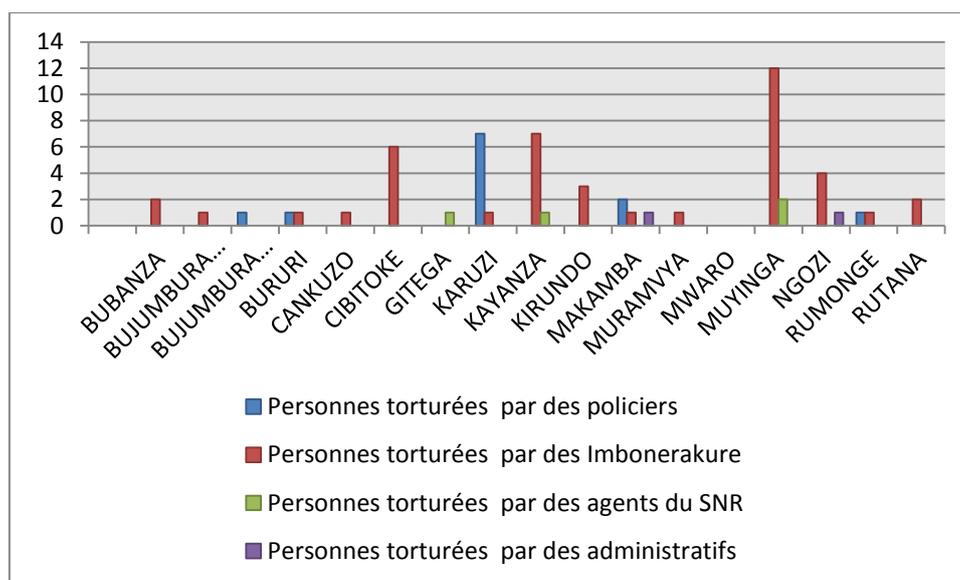


I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, 60 cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province Muyinga vient en tête avec 14 cas, suivie des provinces Kayanza et Karuzi avec 8 cas chacune.

Les victimes les plus visées sont les membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa. Dans tous les cas, la plupart des présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure. Sur les 60 relevés, 43 cas de torture ont été commis par des membres de cette milice, comme l'illustre le graphique suivant :

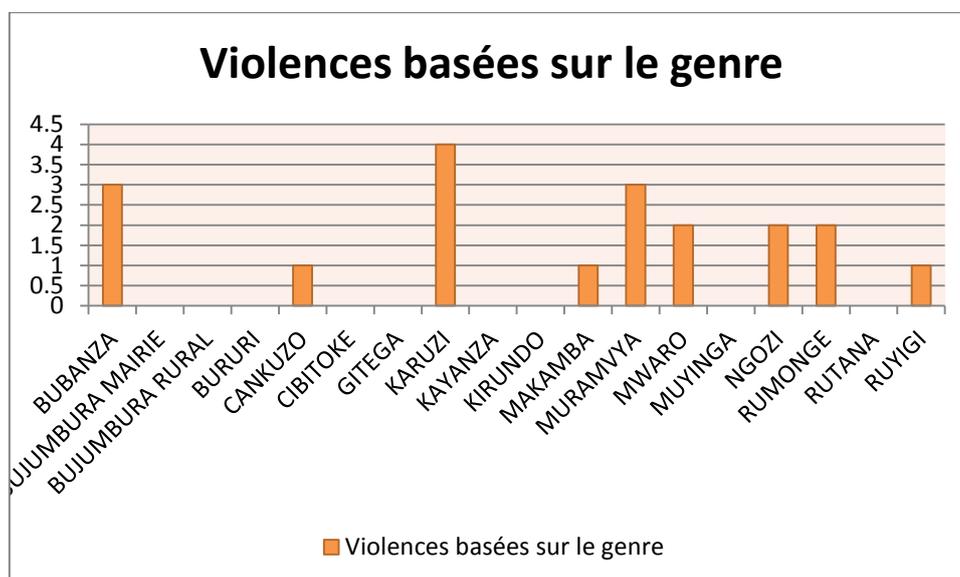
Fig IV : Graphique des personnes torturées



I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Ce rapport relève 19 cas de violences basées sur le genre. La province de Karuzi vient en tête avec 4 suivie de celles de Bubanza et Muramvya avec 3 cas chacune.

Fig V : Graphique des violences basées sur le genre



I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

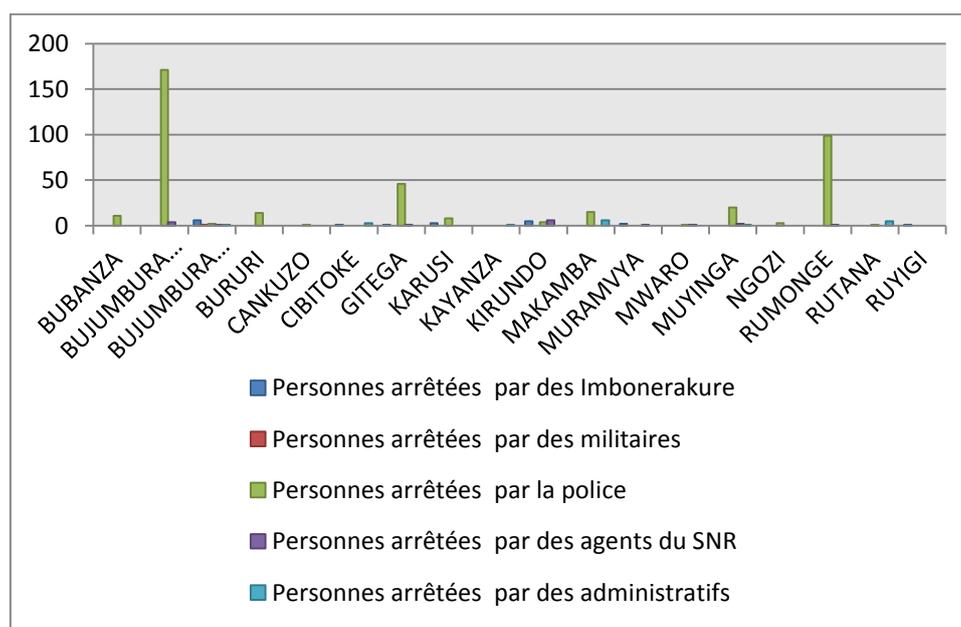
Au cours de ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 451 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les auteurs de la plupart de ces arrestations sont des éléments de la police avec 396 cas.

La Mairie de Bujumbura a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations suivie par celle de Rumonge.

La Ligue Iteka a relevé qu'en Mairie de Bujumbura, les quartiers dits contestataires du troisième mandat du président Pierre Nkuruziza, surtout la zone urbaine de Cibitoke, ont été une cible privilégiée de ces arrestations. En effet, une habitude de rançonnement de la population est devenue monnaie courante dans cette zone. Des habitants sont arbitrairement arrêtés sous prétexte de contrôle des cahiers de ménages et sont pour la plupart des cas relâchés après avoir donné des rançons.

Pour le cas de la province de Rumonge, les personnes arrêtées sont victimes des rafles qui sont régulièrement opérées dans des établissements hôteliers mais également des non ressortissants de cette province.

Fig VI : Graphique des personnes arrêtées



II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Ce rapport a également relevé la violation des droits économiques. Des vaches ont été tuées et mutilées en communes Gashikanwa et Ngozi en province Ngozi. Des sources sur place ont indiqué que les présumés auteurs sont des Imbonerakure et que les vaches tuées sont celles données aux personnes non membres du CNDD-FDD. Ces vaches avaient été données par le programme PRODEFI du FIDA.

Deux policiers de la position Maramvya ont volé les biens de deux hommes dont Nicodème tous originaires de la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karusi

les accusant d'appartenir aux groupes armés. Selon des sources sur place, ces deux hommes venaient de la Tanzanie.

L'hôtel Top Hill situé au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo appartenant au Docteur Jean Minani, président du CNARED a été détruit et pillé depuis le 30 Octobre 2017 jusqu'au 2 novembre 2017 par les Imbonerakure dont Minani de Kireka, Bisereka de Kibuburu, Nkurunziza de Nyange-Bushaza, sous la supervision des autorités provinciales dont le Procureur de la République à Kirundo, Gérard Niyokindi, commissaire provincial de police Jacques Nijimbere et le chef des Imbonerakure au niveau provincial Abel Ahishakiye.

Des élèves sont forcés d'adhérer au parti CNDD-FDD au pouvoir notamment au Lycée communal Nyanza-Lac où tous les élèves de l'établissement ont été forcés de se rendre à la permanence du parti CNDD-FDD pour se faire enregistrer afin de devenir des membres du parti et vaquer aux activités organisées.

En province Bujumbura rural, en communes Kabezi et Kanyosha respectivement à l'ECOFO Gakungwe et à l'EP Kanyosha II, les délégués de classe restent à l'école les mardis, mercredis et vendredis sur ordre des directeurs de ces établissements. Le motif est de leur enseigner l'idéologie du parti CNDD-FDD et leur dire que la composante sociale Tutsi est leur ennemi et qu'elle est la source des malheurs qu'a connus le Burundi. Ils leur disent également de pointer du doigt les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

III. FAITS SECURITAIRES

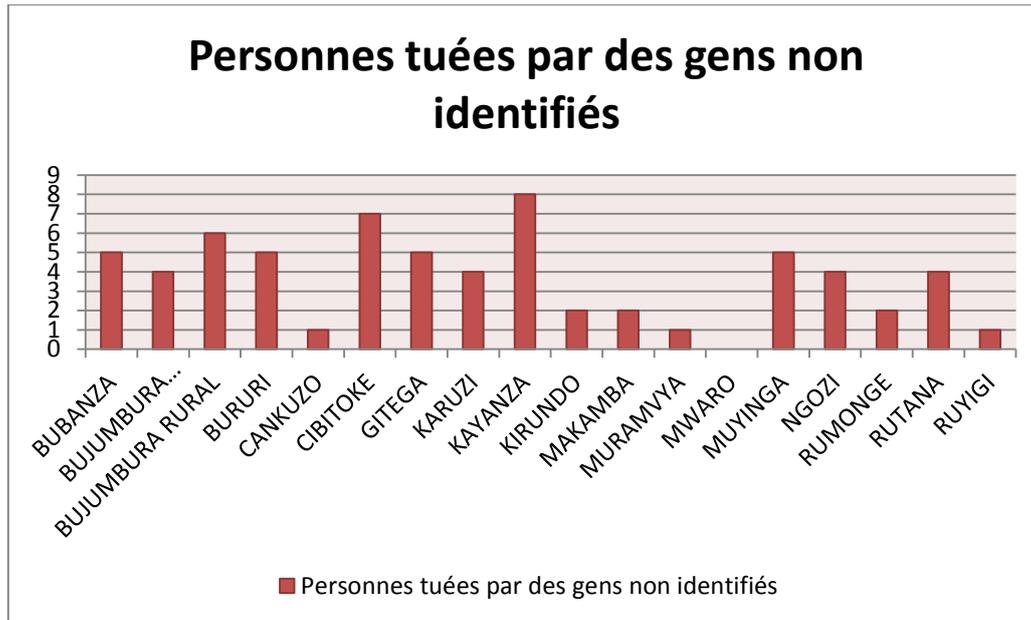
Dans ce rapport, des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, tuées suite à la justice populaire, au règlement de compte et d'autres faits relevés notamment jets de grenade, des attaques armées, des marches manifestations, les actes d'intimidation et discours de haine sont enregistrés.

III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de ce rapport, 66 cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 51 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits, présentant des signes que les victimes ont été tuées.

Les provinces les plus frappées sont Kayanza avec 8 cas, Cibitoke avec 7 cas et Bujumbura rural avec 6 cas.

Fig VII : Personnes tuées par des gens non identifiés



III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE

Six cas de justice populaire ont été enregistrés dans ce rapport dans les provinces de Bujumbura Mairie, Ngozi, Kayanza, Bururi et Rumonge.

III.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE

Au cours de cette période couverte par ce rapport, quinze cas de règlement de compte ont été relevés dans les provinces Karuzi avec 11 cas, Bujumbura rural, Bubanza, Ngozi et celle de Mwaro avec un cas chacune.

III.4. AUTRES FAITS RELEVES

Dans ce rapport du mois de décembre 2017, la Ligue Iteka a constaté que des armes légères et de petit calibre prolifèrent parmi la population.

A titre d'exemples, des grenades ont été lancées dans différents coins du pays : une grenade a été lancée en commune et province Gitega en date du 22 décembre 2017 ; des grenades ont été lancées en Mairie de Bujumbura en zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza en date du 4 décembre 2017; au parking de bus près du chef-lieu de la zone urbaine de Musaga et dans une parcelle sise à la 18^{ème} avenue numéro 12 de la zone urbaine de Buyenzi en date du 6 décembre 2017 ; au bistrot dit «ku Micopo » situé à la 2^{ème} avenue numéro 43, en zone Bwiza, commune Mukaza en date du 10 décembre 2017.

Egalement, des grenades non encore explosées ont été retrouvées en date du 13 décembre 2017 en commune Mishiha, province Cankuzo et en commune et province Kayanza en date du 10 décembre 2017 à l'hôtel Passos.

Deux fusils de type kalachnikov ont été retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke en date du 11 décembre 2017 par la police dans le ménage d'un Imbonerakure du nom de Jonas Ndayisenga.

Des actes d'intimidation et des discours de haine ont été relevés dans ce rapport. A titre d'exemples, le discours du président Pierre Nkurunziza en date du 12 décembre 2017, à Bugendana en province Gitega, lors du lancement de la campagne nationale sur le référendum pour le changement de la constitution de la République : « *uwozokwitambika imbere y'umugambi wacu azibonerako* » (celui ou celle qui osera s'opposer au projet de révision de la constitution en subira les conséquences).

Dans les enceintes de la commune Mpanda, province Bubanza, en date du 14 décembre 2017, le coordinateur des ligues du parti CNDD-FDD, Sylvestre Ndayizeye a tenu une réunion à l'intention des membres des ligues du CNDD-FDD où il a encouragé et intimé l'ordre aux Imbonerakure de traquer tous ceux qui pourraient entraver la modification de la constitution, ou refuser de contribuer pour les élections de 2020, que même si ça serait les agents des forces de l'ordre, il faudra les éliminer.

De même, deux ministres du gouvernement, Aimée Laurentine Kanyana, ministre de la justice et Janvière Ndirahisha, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieure et de la recherche scientifique, ont respectivement intimidé et mis en garde la population des provinces Kirundo et Karusi que quiconque osera voter « NON » au référendum pour le changement de la constitution en subira les conséquences.

Des contributions forcées sont demandées à la population de certaines provinces du pays pour la construction des permanences et monuments du parti CNDD-FDD.

Des marches manifestations ont été organisées dans toutes les provinces du pays en vue de célébrer le retrait effectif du Burundi de la CPI en date du 28 octobre 2017.

Des tracts retrouvés en provinces Rumonge et Cibitoke. Ces tracts appellent la population de certaines localités de ces provinces à tuer des présumés empoisonneurs.

Lors des cérémonies de la journée du combattant du parti CNDD-FDD en date du 18 novembre 2017, des entrainements paramilitaires ont été relevées dans certaines provinces du pays.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD et UPRONA aile de Charles Nditije ainsi que ceux de la société civile sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

La violation des droits économiques, sociaux et culturels des non membres du parti CNDD-FDD a été relevée dans ce rapport.

Des actes d'intimidations et discours de haine des hauts cadres du gouvernement et ceux du parti CNDD-FDD centrés sur le référendum de la révision de la constitution et des contributions forcées, des marches manifestations et des entraînements paramilitaires ont été relevés dans ce rapport.

Les jets de grenades, la découverte des grenades non explosées et des fusils ont été signalés dans ce rapport.

Les règlements de compte et la justice populaire sont aussi une conséquence de l'impunité. La population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes Imbonerakure et des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger les victimes des VBG et de punir les auteurs conformément à la loi ;
- De cesser les rançons imposées aux personnes arbitrairement arrêtées.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'EAC

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Référence:

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/rqports/sur-les-droits-de-lhomme/rapport-mensuel/>